

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/100

2 décembre 1999

(99-5361)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: espagnol

## PANAMA

### Déclaration de M. Joaquín Jacome Ministre du commerce et de l'industrie

En septembre 1997, fermement convaincu des multiples avantages que confère la participation au système commercial multilatéral, le Panama est devenu Membre de l'Organisation mondiale du commerce.

Au moment d'entamer les négociations relatives à son adhésion, le Panama avait une des économies les plus protégées de la région, et les droits de douane moyens les plus élevés.

Comme condition préalable à l'obtention de notre adhésion, il nous fut demandé de renoncer au bénéfice de certaines périodes de transition auxquelles, en tant que pays en développement, nous avions droit.

Contraint par son processus d'adhésion, le Panama a mis en œuvre, de manière accélérée, une série de réformes radicales de diverses législations qui modifièrent fondamentalement la structure économique au niveau national et qui eurent un impact social dans des secteurs comme celui de l'agriculture et de la production industrielle.

Néanmoins, ce genre d'effets avait été prévu et le Panama avait pris la difficile décision d'en affronter les conséquences vu que les avantages escomptés l'emportaient sur les sacrifices.

Parmi les nombreux avantages que nous pourrions mentionner, figure celui de l'accès à des marchés que nous n'aurions jamais imaginés, nous prévalant du principe de la non-discrimination et de l'absence d'obstacles au commerce jugés inutiles ou injustifiés.

En tant que pays en développement, nous nous sentons tenus de dire, très déçus, que le Panama, comme d'autres Membres, s'est trouvé confronté à une tout autre réalité.

À titre d'exemple, nous croyons qu'il est opportun d'évoquer le différend de la banane.

Comme beaucoup le savent, certains pays Membres de l'OMC ont choisi d'ignorer leurs obligations, non seulement envers le Panama mais envers tous les pays qui croient pleinement dans le système multilatéral.

Neuf décisions arbitrales ont été émises en l'espace de quatre ans, condamnant la discrimination et les obstacles opposés aux bananes de l'Amérique latine; onze si l'on remonte à 1993, années du GATT.

Malgré ces décisions et en dépit d'innombrables consultations, nous n'avons vu venir de la part de ces pays aucune initiative propre à résoudre ce problème.

Cette situation nous préoccupe profondément car elle affaiblit le dispositif de règlement des différends. Cependant, aucune des réformes qui ont été proposées ne peut venir à bout de situations comme celles que perpétue le différend de la banane.

La violation d'obligations fondamentales est pour la communauté internationale le signe que la sécurité juridique, considérée comme un des piliers du système, doit être renforcée.

Si les Membres de l'OMC, et particulièrement les pays en développement, ne peuvent compter sur des règles commerciales claires, alors nous avons perdu de vue l'idéal qui est celui des pays qui adhèrent à l'Organisation, à savoir le développement intégral de leurs économies et, par voie de conséquence, l'amélioration des conditions de vie de leur population.

Nous tenons cependant à dire que, malgré ces déboires, le Panama réaffirme son engagement à l'égard du système commercial multilatéral, instrument de la croissance et du développement des pays.

Dans le cadre du lancement des prochaines négociations, notre pays estime qu'il est nécessaire de dialoguer franchement des aspects du commerce mondial que nous allons indiquer:

- Concernant le commerce des services, nous pensons qu'il serait bon de consacrer à ce sujet un vaste débat, n'excluant aucun secteur, aucun mode de fourniture. De même, il convient d'approfondir certains secteurs importants, comme ceux des services financiers et du transport maritime.
- Dans le contexte des investissements, nous sommes en faveur de la mise en place d'un cadre multilatéral de règles concernant les investissements étrangers directs, qui contribuent à créer un environnement stable et prévisible pour les investissements au niveau mondial.
- Concernant l'agriculture, nous considérons que la réduction des disparités liées aux aides internes, de même que celles qu'engendrent les subventions à l'exportation, est un fait positif. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est nécessaire d'envisager un traitement spécial et différencié pour les pays en développement et que ce traitement se manifeste par des mesures concrètes.
- Concernant les textiles, il convient de réviser les engagements pris dans le cadre de l'Accord, en accordant un meilleur accès aux pays en développement.
- Nous appuyons l'élargissement du principe de base concernant l'assistance technique de l'OMC, afin que nous puissions participer plus efficacement aux nouvelles négociations.
- Le Panama verrait d'un bon œil la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les questions relatives à l'application des accords issus du Cycle d'Uruguay.

D'autres initiatives, que nous avons vu présenter au cours de cette troisième Conférence ministérielle, comportent le risque de réduire les avantages comparatifs des pays en développement. Il s'agit, entre autres, des questions de l'environnement et du travail.

Nous tenons à faire savoir que le Panama s'emploie à protéger l'environnement vu que près d'un tiers de notre territoire est constitué de parcs naturels protégés dans le cadre de notre législation sur l'environnement.

De même, nous respectons les normes fondamentales du travail internationalement reconnues et nous considérons que l'Organisation internationale du travail (OIT) est l'organe compétent pour s'occuper de ces questions.

Nous réaffirmons donc la position prise dans la Déclaration de Singapour sur ces deux questions.

Nous concluons en disant que les négociations que nous allons lancer au cours de cette Conférence ministérielle devront avoir pour objectif de progresser en direction des idéaux du développement, de manière que tous les Membres aient la possibilité de profiter des avantages que peut conférer le fait de participer au système commercial multilatéral.

---